

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DOUBS LOUE**

Date d'affichage :

15 02 2021

Date de convocation :

04 02 2021

L'an deux mille vingt et un, le 15 février à dix neuf heure trente, le comité syndical du Syndicat Mixte Doubs Loue, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, sous la présidence de Monsieur Etienne CORDIER, PRESIDENT

Nombre de délégués :

En Exercice : 12

Présents : 11

Votants : 12

Absents : 1

Excusés : 1

PRESENTS : M CORDIER Etienne, M DAVID Franck, M VUILLET Christian, M DECOTE Yves, M, M BARBERET Emmanuel, M BAUD Jean Baptiste, Mme CALINON Séverine, M GOUNAND Alain, M MEUGIN Olivier, M PICHON Jean Claude, M THIEBAUD Pierre, M RYAT Thomas,

EXCUSES : FASSETNET Gêrôme donne pouvoir à M DAVID Franck
SECRETAIRE DE SEANCE : DAVID Franck

21 - 02 Compte de gestion 2020

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2020

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, le comité syndical

- DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

A Dole, le 15 février 2021,

Le Président du syndicat mixte Doubs Loue,



M Etienne CORDIER